



fisuel INFO

www.fisuel.com

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité

Edito

Normes et pratiques : où les croiser ?

Lorsque la Commission Electrotechnique Internationale (CEI) a été formée en 1906 l'installation électrique existait depuis au moins 30 ans. Les premières normes ont été établies au Royaume Uni en 1882, puis par l'Allemagne en 1896 et par les Etats-Unis en 1897. La France a suivi de près en 1911.

Lors de sa réunion en 1908, le Conseil de la CEI abordant la question des normes d'installation décide que "ceci n'est pas un sujet qui peut être immédiatement débattu en raison des nombreux points qui doivent d'abord pris en considération au sein de la Commission." Parfaitement dommage, parce que, rétrospectivement, on peut voir que les normes et les caractéristiques des équipements doivent refléter des exigences de sécurité en cohérence avec leur incorporation dans une installation plutôt que développées dans le vide. Une autre raison de consternation pour une occasion perdue, c'est en 1906 : les pratiques d'installation dans les pays commençaient déjà à diverger, et les normes, à cette époque (comme la norme NECA américaine l'est encore), étaient "comment en faire des documents", reflétant ainsi, uniquement des pratiques nationales.

Au moment où la CEI réussissait à mettre en place un Comité (TC64) en 1968, les éléments nationaux, les pratiques et les préjugés étaient fermement ancrés. CENELCOM, la Commission Européenne de Normalisation de l'époque, avait commencé à préparer des règles en 1958. Initialement on pensait que quelques réunions permettraient de réduire les différences entre les normalisations des six pays membres du Marché Commun Européen, mais il apparut vite que la seule façon de progresser était de préparer des normes reposant sur les principes essentiels, permettant aux pays de maintenir leurs pratiques préférées avec quelques légères modifications. Les méthodes d'inspection et d'agrément des installations, étaient à l'image de cette diversité : chaque pays avait ses propres pratiques.

C'est dans ce "marais" que la FISUEL s'est courageusement avancée en 2002 en essayant d'identifier les points communs et les différences entre pratiques et régimes. Les points communs donnent de l'espoir pour un accord, les différences permettent d'identifier les domaines qu'il convient de travailler.

Mais, en encourageant les pays qui n'ont pas de système d'inspection ou d'agrément, ou même éventuellement de normes, à adopter un système existant qui convient le mieux à leurs pratiques, la FISUEL réussit à éviter d'autres fragmentations.

Toutefois, la route devrait être longue avant de parvenir à une diminution des différences entre les pratiques et les systèmes existants, mais le plus long voyage commence toujours par le premier pas.



David LATIMER
Membre du Conseil d'administration,
Vice Président de la FISUEL

L'ELECTRICAL SAFETY COUNCIL,

(Grande Bretagne)

L'Electrical Safety Council (ESC) est une Fondation britannique, sans but lucratif, dont l'objectif est de sensibiliser sur la sécurité électrique, et d'en faire la promotion auprès du public.



L'ESC a été mis en place il y a plus de 50 ans ; c'était à l'époque le National Inspection Council for Electrical Installation Contracting (NICEIC). Cependant en septembre 2005, son Conseil d'administration a approuvé une proposition consistant à séparer les activités relevant de la Fondation des activités à caractère commercial, et a donné le nom de Electrical Safety Council (ESC) à la partie Fondation.

Ces changements faisaient suite à un bilan sur l'efficacité des activités de la Fondation en matière de sensibilisation du public aux questions de sécurité électrique. Cet examen était arrivé à la conclusion que, si la contribution technique de la Fondation à la filière électrique n'avait pas son pareil, elle ne donnait pas le meilleur d'elle-même dans la promotion de la sécurité électrique auprès du public. De plus, le NICEIC voulait clairement, en les séparant, permettre une meilleure distinction entre la Fondation et les activités commerciales de ses filiales, donnant ainsi à la première plus d'indépendance et d'objectivité.

NICEIC continue à avoir une activité commerciale, en tant que Groupe NICEIC Limited. Il met en œuvre toute une gamme de "produits" relatifs à la sécurité électrique ; il offre une variété de services aux entreprises d'installation électriques britanniques qui comprennent : formation, évaluations, audit suivi, garanties et assistance téléphonique.

L'ESC a un large soutien de toute la filière professionnelle du Royaume Uni, organisations représentatives des professions, associations de consommateurs : 60 organismes sont représentés dans son Conseil, dont les distributeurs d'énergie, l'institution des Ingénieurs Electriciens, l'Institution des Ingénieurs Incorporés, l'Association des entreprises d'électricité (ECA), des syndicats professionnels et beaucoup d'autres éminentes organisations britanniques concernées par la sécurité électrique.

Sa mission est d'être "... la force vive la plus influente et la plus respectée du Royaume Uni en matière de sécurité



électrique". Il projette d'atteindre cet objectif grâce à son travail comme centre d'expertise technique dans le champ de l'ingénierie électrique, et aussi grâce à des campagnes de sensibilisation.

Le Conseil de la Sécurité Électrique a en effet une très grande expertise dans le domaine de la sécurité électrique. Disposant d'une équipe technique hautement qualifiée et expérimentée, il édite des publications techniques faisant autorité, dont un Manuel Technique qui donne une information détaillée, des conseils aux électriciens et autres professionnels sur l'application des exigences techniques. Ce service technique est également très respecté par toute la filière professionnelle du pays : c'est le centre d'excellence technique sur toutes questions liées à la sécurité des installations électriques et aux équipements correspondants.

Le Conseil représente les intérêts des consommateurs et des autres usagers de l'électricité dans les commissions de normalisation, comme celles relatives aux exigences des installations électriques (normes d'installation), détection d'incendie et systèmes d'alarme, éclairages de secours. Il représente également les usagers, concernés par la sécurité électrique auprès des commissions correspondantes du CENELEC et de la CEI, à partir desquelles la plupart des normes britanniques sont établies.

Il a une équipe "de campagne" expérimentée, très engagée dans une démarche de niches, pour des secteurs dont il croit qu'ils sont de la plus haute importance pour les usagers. Comme telle, cette équipe a également des partenariats et des coopérations avec les agences du gouvernement, les représentations professionnelles, les associations de consommateurs, pour cibler au mieux les groupes de personnes qui sont soit surexposés aux risques de l'électricité – comme les gens âgés – soit ayant besoin de conseils pratiques, comme les propriétaires souhaitant "faire du bricolage" chez eux.



Pour mémoire

Le pays membres qui n'auraient pas encore répondu à l'enquête "accidentologie" sont priés de le faire le plus rapidement possible.

Ils en sont remerciés d'avance.

Campagnes

La première des campagnes consiste à sensibiliser l'utilisateur : les règles et exigences légales relatives à la sécurité électrique – comme la Partie P, relative au logement, des Building Regulations for England and Wales, introduite en 2005 – et à les lui faire comprendre.

La seconde, c'est une recherche sur la fiabilité des disjoncteurs différentiels en fonction et leur promotion auprès des propriétaires de logements.

Selon une étude récente conduite par l'ESC¹, 43% des sondés n'avaient pas idée de ce qu'était un disjoncteur différentiel, mais une fois qu'ils eurent l'explication de ses avantages, 47% firent part de leur décision d'en faire installer. Sur la base de cette étude et de cette enquête l'ESC, va promouvoir l'usage du disjoncteur différentiel dans chaque logement.

La troisième campagne est liée au nombre d'incendies dans le secteur résidentiel et d'origine électrique, comme par exemple le non respect de la norme. Selon les statistiques gouvernementales, environ 20% des incendies dans les maisons sont d'origine électrique, qui, en moyenne², occasionnent chaque année, en Angleterre et au Pays de Galles, de l'ordre de 24 décès et 590 blessures ou lésions non mortelles³. Le Conseil a l'intention de travailler en contact étroit avec le gouvernement et les représentations des consommateurs pour s'atteler à la diminution des incendies d'origine électrique dans le résidentiel.

Au delà de ce travail de communication, l'Electrical Safety Council est activement engagé à essayer d'influencer le gouvernement sur les législations et initiatives à venir, pour s'assurer que la sécurité de l'utilisateur soit mise en avant, que ses besoins soient reconnus, et que ce domaine devienne prioritaire. Le Conseil a récemment fait savoir au gouvernement sa déception sur le fait que les changements en vue dans la Partie P des Building Regulations (qui précisent les exigences en matière de sécurité électrique dans le logement) réduisent sensiblement les exigences légales dans ce domaine. Il a supplié le gouvernement de bien vouloir reconsidérer sa décision.



En conclusion, l'Electrical Safety Council est une fondation Britannique – une organisation reconnue d'utilité publique –, totalement impliquée dans la sensibilisation sur la sécurité électrique et dans sa promotion, au niveau national et international. Le Conseil est membre de la FISUEL et partage ses objectifs : contribuer au développement de la sécurité de tous les usagers de l'électricité. L'Electrical Safety Council fait bon accueil à la chance de pouvoir partager son savoir et son expérience avec les autres membres de la FISUEL – actifs et associés –, et de pouvoir joindre ses efforts pour avancer vers cet objectif.

Pour plus d'information sur le rôle, les objectifs et les activités de l'Electrical Safety Council, visiter :

www.electricalsafetycouncil.org.uk

1. Source: Electrical Safety Council Consumer Survey, March 2006

2. Source: ODPM, Fire Statistics, 2004

3. Source: ODPM, Regulatory Impact Assessment for Part P of the Building Regulations for England and Wales, July 2004

FENELEC

La Fédération Nationale de l'Electricité et de l'Electronique (FENELEC), nouveau membre actif de la FISUEL, a pour objectif de mettre en place un système de vérification de l'application des normes avant branchement au réseau.

Elle est née du rapprochement de deux grandes associations du secteur électrique privé - ASMELEC et AMIEE - lors de l'assemblée générale constitutive du 26 Novembre 1997 à laquelle étaient invitées une soixantaine d'entreprises parmi les plus représentatives de la profession.

La FENELEC regroupe les professionnels du secteur électrique sous forme de quatre composantes :

- L'AFEM, Association des Fabricants de matériel électrique.
- L'AIEM, Association des Installateurs de matériel électrique.
- L'ADEM, Association des Distributeurs de matériel électrique.
- L'ASEL, Association de l'Electronique.

Chaque association dispose de son Bureau Exécutif constitué de 12 membres, avec un organigramme classique : Président, Vice-président, Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint et 6 assesseurs.

La FENELEC s'est fixé comme mission de participer activement à l'animation du secteur électrique et électronique mais aussi de conduire les travaux permettant à l'entreprise marocaine d'accompagner la mutation actuelle des paysages économiques, aussi bien au niveau national qu'international.

Elle poursuivra les plans d'action déjà entrepris par le secteur privé dans le but d'aider l'entreprise marocaine à gérer sa mise à niveau et pouvoir ainsi participer à la compétition qui sera de plus en plus difficile compte tenu de la mondialisation des marchés.

La FENELEC représente un secteur dans lequel existe un potentiel de 200 entreprises structurées dont 172 adhèrent à la Fédération. Elles totalisent un effectif d'environ 45 000 personnes. En 2005, le chiffre d'affaires annuel de ces entreprises avoisine les 2,5 milliards d'euros et il est prévu que ce montant soit dépassé en 2006, ce qui représente une évolution soutenue avoisinant 20% par an.

Enfin, elle est gérée par un Conseil d'Administration de 22 membres et est animée par un Bureau composé de 15 personnes.

 **FENELEC**

MATELEC

Le Salon International de Matériel Electrique et Electronique se tiendra du 24 au 28 octobre, à la FERIA de Madrid. Il regroupera différents secteurs d'activité :

- Energie Electrique,
- Technologie de l'installation électrique,
- Eclairage et illuminations,
- Télécommunications, communications,
- Equipements électroniques et industriels,
- Soustraitance.

A cette occasion, la Fisuel organisera son prochain Forum international de la sécurité électrique le 28 octobre de 09h30 à 13h30, avec pour thème "les accidents d'origine électrique".

Renseignements : 00 33 1 56 79 50 10 (le matin)
fisuel@fisuel.com



Tel Aviv : 3^e Conférence annuelle de la SEEEI (du 5 au 8 avril 2006)

C'est du 5 au 8 avril 2006 que s'est tenue la 3^e conférence annuelle de l'Association des Inspecteurs Electriciens d'Israël auquel a assisté le Président de la FISUEL, José TOMAZ GOMES.



Avi Abai RASHI,
Président Adjoint de la SEEEI

José TOMAZ GOMES,
Président de la FISUEL

Cette conférence a vu le jour après la création en 2001 de l'Association des Inspecteurs Electriciens, partie intégrante de la SEEEI, Association des Ingénieurs Electriciens d'Israël.

Les 4 grands axes de la FISUEL

- Promouvoir la sécurité électrique, la conformité des installations aux normes
- Aider ceux qui n'ont pas de système d'inspections à en mettre un en place, et aider ceux qui ont un système à l'améliorer
- Progresser dans la mise en place d'inspections périodiques des installations
- Promotion et information

**UN AN DE FISUEL
3 ANS DE GAGNÉS, 3 ANS DE PROGRÈS**



Les membres de l'Association ont présenté des exposés dans des domaines correspondant à leur spécialité et le sujet phare de cette année fut - suite à la pétition des inspecteurs diplômés présentée au Tribunal Suprême afin de forcer la Compagnie d'Electricité à accepter les inspections privées "l'indépendance des inspecteurs et des inspections". Il y eut plusieurs débats lors desquels chaque participant donna ses points de vue et dont les thèmes furent, entre autres, la responsabilité professionnelle des inspecteurs, la protection judiciaire, les assurances, l'équipement nécessaire à l'accomplissement des inspections, les procédures qui les régissent et la demande de formation et d'accréditation des inspecteurs.



Après la cérémonie d'ouverture nous avons eu une longue réunion avec le Président Tomaz Gomes qui a réussi à nous convaincre des bénéfices que nous aurions à rejoindre la Fisuel en tant que membre actif.

Etant une Association de volontaires, sans but lucratif, nous devons d'avoir un budget annuel précis et malheureusement ce projet n'y était pas inclus. C'est donc en réunion de Direction, qu'il a été décidé de me confier la charge de trouver une solution budgétaire nous permettant de devenir le prochain membre de la Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité.

Avishai Rash BSCEE&PE

Ingenieur Electricien et Inspecteur Agréé

Président de la Société de la Qualité de l'Electricité (Power Quality).

Président adjoint de l'Association des Inspecteurs Electriciens Agréés.

Conseil d'administration

CERTIEL – Portugal,
José TOMAZ GOMES, Président

CONSUEL – France,
Philippe ANDRE, Past Président

FENIE – Espagne,
Romualdo ARIAS, Vice Président

NICEIC – Grande-Bretagne,
David LATIMER, Vice Président

PROQUELEC – Sénégal,
Adiouma DIONE, Vice Président

ODI – Liban,
Raymond KORKMAZ

APEL – Luxembourg,
Guy GEFFROY

LBTP Sécorel – Côte d'Ivoire,
Bodi Théodore KOUASSI

Agenda

- 4 Mai 2006 – BRUXELLES
 - Conseil d'administration
- 26 Octobre 2006 – MADRID
 - Conseil d'administration
 - Echanges et Convergence (à confirmer)
- 27 Octobre 2006 – MADRID
 - Forum international de la sécurité électrique



Fisuel Info est disponible sur demande par courrier électronique.

21, rue Ampère 75017 PARIS
Tél. 33 (0) 1 56 79 50 10
Fax. 33 (0) 1 56 79 50 15
e-mail : fisuel@fisuel.com